

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-SIXIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
13^e séance
tenue le
lundi 14 octobre 1991
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 13^e SEANCE

Président : M. BURKE (Irlande)

SOMMAIRE

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,

dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2 750,

2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/46/SR.13
17 octobre 1991

ORIGINAL : FRANÇAIS

La séance est ouverte à 10 h 10.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL [A/46/3, A/46/19, A/46/163, A/46/171-E/1991/61, A/46/132-E/1991/58, A/46/171-E/1991/61, A/46/204-E/1991/80 et Add.1 et 2, A/46/263-E/1991/88, A/46/288, A/46/467, A/46/477, A/46/493, A/46/520; A/C.2/46/2, A/C.2/46/L.8, L.10, L.11 et L.12; E/1991/432 (Supplément No 11)]

1. M. AHMED (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales internationales) rappelle que la Réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social a abordé l'importante question des incidences de l'évolution récente des relations Est-Ouest sur la croissance de l'économie mondiale, en particulier la croissance économique et le développement des pays en développement, ainsi que sur la coopération économique internationale. Depuis la session d'été du Conseil, le Département des affaires économiques et sociales internationales a mis à jour ses projections économiques sur l'Europe orientale et l'Union soviétique; ces projections donnent à penser que le ralentissement de l'activité économique de ces pays est plus marqué encore que ce qu'on prévoyait. La production industrielle aurait ainsi fléchi de 15 %. Entre les pays de la région, les échanges commerciaux se sont effondrés, les exportations des pays d'Europe orientale vers l'Union soviétique semblent avoir diminué de moitié et leurs importations d'URSS auraient diminué d'un cinquième. Et pourtant la plupart des pays dont l'économie est en transition ont bien mis en oeuvre une stratégie de transformation et, à cet effet, ces pays devront recevoir une assistance technique et financière très importante. Il est certain aussi que le reste du monde a beaucoup à gagner à leur succès. Comme l'a réaffirmé le Conseil, cette complémentarité des intérêts ne doit pas aller à l'encontre des pays en développement. D'aucuns craignent en effet que la demande de ressources résultant des transformations radicales en cours en Europe orientale et en URSS dépasse les ressources disponibles. L'évolution profonde de la situation politique mondiale ménage enfin la possibilité d'un désarmement véritable. A long terme, les gains résultant de la contradiction des dépenses militaires devraient constituer une nouvelle source majeure de capitaux. Il faut donc que tous les pays suivent une politique de croissance afin de s'assurer de l'obtention de ressources en quantité suffisante et d'un bon usage du "dividende de la paix" pour le progrès et le développement. Il faut aussi qu'on se mette d'accord sur la répartition des ressources d'origine multilatérale et bilatérale entre les pays en développement et les pays dont l'économie est en transition.

2. Sur la question de la pandémie du SIDA, dont on connaît la gravité, le Secrétaire général adjoint indique que le rapport de l'OMS dont est saisie la Commission (A/46/171) estime à 8 à 10 millions le nombre d'adultes et à un million le nombre d'enfants infectés par le VIH dans le monde. En l'an 2000, le nombre cumulatif d'infections par le VIH serait de 40 millions de personnes. L'infection se propage toujours dans les zones déjà touchées et s'étend à des régions nouvelles comme l'Asie du Sud-Est. Cela pourrait obliger à nouveau à réviser les estimations à la hausse. Si l'on espère

(M. Ahmed)

ardemment qu'une solution médicale sera donnée à ce fléau mortel, il serait imprudent, pour le moins, de ne pas anticiper de graves problèmes dans les pays les moins à même de résister à de nouvelles atteintes à la santé de leur population et à leur système socio-économique. Une publication récente de la Division de la population, établie en coopération avec l'OMS, sur l'épidémie du SIDA et ses conséquences démographiques, offre pour la première fois un ensemble de paramètres normalisés à introduire dans les modèles épidémiologiques que tous les chercheurs et responsables peuvent utiliser avec profit. Cela permettra de mieux comprendre la dynamique de la pandémie et l'effet potentiel des interventions tentées.

3. La Conférence internationale de 1994 sur la population et le développement est en préparation. La Division de la population travaille en collaboration étroite avec la Secrétaire générale de la Conférence et Directrice exécutive du FNUAP; six réunions de groupes d'experts sont prévues en 1992 et 1993 sur des sujets tels que les relations entre population, environnement et développement, les politiques et programmes en matière de population, la population et la condition de la femme, l'accroissement de la population et le vieillissement, la planification de la famille et la santé, et l'évolution de la distribution de la population.

4. Enfin, le Secrétaire général adjoint souligne que le rapport du Comité de la planification du développement (E/1991/32) examine la question de l'incidence des réformes en Europe orientale et en URSS sur les pays en développement, dont le Conseil a souligné l'importance. Le Chapitre V du rapport comprend des recommandations sur les critères d'identification des pays les moins avancés. De l'avis du Comité, ces nouveaux critères corrigeraient un certain nombre d'anomalies apparues au cours des deux dernières décennies. Le Conseil a examiné cette question de façon approfondie et estimé que l'Assemblée générale devrait poursuivre l'examen des nouveaux critères proposés, en tenant compte des vues qu'il a exprimées. Le Comité, ayant examiné le cas de la Namibie, a conclu que ce pays ne répondait pas aux critères en vigueur, tels qu'ils étaient actuellement appliqués, essentiellement du fait de son PIB par habitant relativement élevé, mais il a recommandé à la communauté internationale d'adopter des mesures spéciales en faveur de ce pays pendant un certain nombre d'années pour l'aider à mobiliser, en tant que nation nouvellement indépendante, le potentiel économique considérable dont il dispose. Le Conseil, pour sa part, a invité les gouvernements et organismes donateurs à accorder à la Namibie une assistance d'un montant comparable à ce qu'ils accordent à un PMA.

5. Mme BRUGGEMANN (Organisation mondiale de la santé) présente le rapport du Directeur général de l'OMS sur la Stratégie mondiale de lutte contre le SIDA (A/46/171), établi conformément à la résolution 45/187 de l'Assemblée générale.

6. Ce rapport donne une vue d'ensemble de la situation épidémiologique à l'échelle mondiale et met en relief les efforts croissants déployés par les organismes des Nations Unies pour promouvoir les activités de prévention et de

(Mme Bruggemann)

lutte contre le SIDA. Il est notamment fondé sur le rapport que le Directeur général de l'OMS a présenté à la quarante-quatrième Assemblée mondiale de la santé et contient des apports des organismes des Nations Unies qui font partie du Groupe consultatif interinstitutions créé par l'OMS pour coordonner leurs activités dans ce domaine.

7. Le rapport ayant été publié en mai 1991, une mise à jour des données qu'il contient s'impose déjà. Au 1er octobre 1991, 418 403 cas de SIDA avaient été signalés à l'OMS par 162 pays, soit 46 600 cas de plus qu'au 1er juillet 1991. Compte tenu toutefois du nombre de cas non encore diagnostiqués ou signalés, l'OMS estime qu'environ 1,5 million de personnes (dont 500 000 enfants) ont contracté le SIDA depuis le début de la pandémie une dizaine d'années auparavant, et au moins 9 à 11 millions le nombre de personnes infectées par le VIH.

8. Le taux des nouvelles infections semble se ralentir dans certains pays industrialisés, mais cette stabilisation apparente est trompeuse, car le nombre de victimes continue à s'accroître dans les zones urbaines, parmi les groupes de population comptant un grand nombre de drogués et de personnes atteintes de maladies sexuellement transmissibles. D'autre part, la pandémie s'accélère dans les pays en développement, surtout en Afrique subsaharienne, mais également en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes. C'est pourquoi, selon les projections de l'OMS, 25 à 30 millions d'adultes pourraient être infectés par le VIH d'ici à l'an 2000, dont 90 % dans les pays en développement. Pendant la même période, l'Organisation évalue à 5 à 10 millions le nombre de nourrissons qui seront porteurs du virus, et estime que le nombre total de personnes infectées par le VIH devrait atteindre 30 à 40 millions à la fin de la décennie. Si le nombre de nouveaux cas doit continuer à s'accroître en Afrique subsaharienne, les nouvelles données indiquent néanmoins que, pendant la deuxième partie des années 90, le nombre de nouveaux cas d'infection sera plus élevé en Asie qu'en Afrique.

9. Les projections concernant le nombre de décès de nourrissons et d'enfants dus au SIDA risquent d'accroître les taux de mortalité infantile de 50 % dans la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne pendant les années 90. Ces statistiques effrayantes signifient que, dans de nombreux pays, les résultats positifs obtenus dans le domaine de la vaccination et de l'amélioration des soins de santé maternelle et infantile pourraient être réduits à néant.

10. La résolution 45/187 de l'Assemblée générale, adoptée en décembre 1990, et la résolution 43.10 de l'Assemblée mondiale de la santé adoptée en mai 1990, appellent toutes deux instamment à favoriser le rôle crucial que les femmes et les jeunes peuvent jouer dans les programmes nationaux d'action préventive et de lutte contre le SIDA. Les activités de l'OMS à cette fin visent donc à prévenir la transmission du VIH aux femmes et par les femmes et à garantir la pleine participation des femmes aux programmes de lutte. Le rôle souvent subalterne de la femme dans la famille et dans la société accroît

(Mme Bruggemann)

sa vulnérabilité à l'infection; c'est pourquoi l'Organisation s'efforce de promouvoir des activités visant à remédier à cette situation.

11. Dans la lutte contre la pandémie, l'OMS accorde la priorité absolue au renforcement des programmes nationaux, notamment dans le domaine de la gestion. Un programme de formation est actuellement mis en place à l'intention des directeurs de programmes afin de les aider à prendre des décisions concernant les stratégies prioritaires, la planification, le suivi et l'évaluation. Les nombreuses organisations non gouvernementales actives dans la lutte contre le SIDA bénéficient également de l'appui de l'OMS, car elles jouent un rôle essentiel dans la prévention et le contrôle.

12. L'OMS a également défini plusieurs autres domaines d'action pour les années 90, concernant notamment l'intensification de la recherche médicale, la lutte contre la discrimination à l'égard des personnes séropositives, le renforcement de l'action de prévention et de lutte menée au niveau multisectoriel, et la nécessité de ne pas relâcher la vigilance, que ce soit à l'échelle locale, nationale ou internationale.

13. L'OMS demande instamment aux gouvernements de faire de la lutte contre le SIDA une priorité absolue dès maintenant. Cela signifie que les responsables doivent parler ouvertement des questions concernant le comportement sexuel, l'infection par le VIH et le SIDA dans le contexte des normes sexuelles, culturelles et religieuses de leurs pays respectifs. La communauté internationale tout entière doit affronter ce problème sans plus attendre.

14. La lutte contre le SIDA doit être multisectorielle, et au niveau des pays, il s'agira donc de resserrer la collaboration entre les différents ministères et groupements professionnels dans les domaines de la santé, de l'éducation, du tourisme et des transports, ainsi que dans les secteurs sociaux s'occupant de la mise en valeur des ressources humaines. Les programmes nationaux, officiels ou officieux, obtiennent des résultats fructueux lorsqu'ils sont axés sur la prévention de la transmission sexuelle du VIH en recommandant des pratiques sexuelles sûres.

15. La troisième partie du rapport traite de la coordination des activités des organismes des Nations Unies, indispensable pour mener une action multisectorielle face à l'impact socio-économique du VIH/SIDA. L'OMS collabore activement avec le PNUD, l'UNICEF, l'Unesco, l'OIT, le FNUAP, la Banque mondiale et d'autres organismes du système, afin de relever le défi auquel la communauté internationale est confrontée.

16. La Journée mondiale du SIDA offrira l'occasion, le 1er décembre, d'inciter à agir les groupes ou les particuliers qui ne se sentent pas encore concernés par la pandémie. En effet, un nombre important de personnes sont encore ignorantes des faits concernant le VIH/SIDA. L'OMS n'épargnera aucun effort pour que tous comprennent pleinement la gravité du problème qui menace

(Mme Bruggemann)

la santé, les droits de l'homme, le développement socio-économique et le bien-être de tous les peuples. Qu'il suffise de dire que chaque jour 5 000 personnes de plus sont infectées par le VIH.

17. M. KUFUOR (Ghana), parlant au nom du Groupe des 77, note que le rapport du Conseil économique et social contient un très grand nombre de sujets très importants et démontre que le Conseil doit coordonner les activités d'organes très divers du système des Nations Unies qui travaillent dans les domaines économique et social, afin de promouvoir le bien-être général de l'humanité. C'est une lourde responsabilité et un défi qu'il est difficile de relever. En effet, il suffit d'étudier les conditions qui règnent dans les pays en développement pour se convaincre que les objectifs sont loin d'être atteints. Les énormes ressources disponibles n'ont été ni suffisamment mobilisées ni suffisamment utilisées pour y éliminer la pauvreté, la faim et la maladie en dépit des impressionnants progrès scientifiques et techniques réalisés.

18. Le Groupe des 77 se préoccupe depuis longtemps du fait que le Conseil doit s'acquitter efficacement de ses responsabilités; il a présenté diverses propositions en vue de sa restructuration et de sa revitalisation, qui ont notamment abouti à l'adoption de la résolution 45/264 par l'Assemblée générale lors de la reprise de sa quarante-cinquième session, laquelle prévoit, entre autres, que le Conseil tiendra une seule session annuelle; un dialogue est également prévu avec les chefs de secrétariat des institutions financières, qui devrait permettre de faire progresser la coordination. L'Assemblée générale doit également revoir, à la session en cours, les activités des organes subsidiaires du Conseil, afin de faire en sorte qu'ils répondent mieux aux besoins des pays en développement.

19. A la seconde session ordinaire de 1991, diverses propositions importantes ont été présentées au Conseil, parmi lesquelles on mentionnera celle du Secrétaire général concernant la convocation d'une conférence internationale sur le financement du développement. Le Groupe des 77 accueille très favorablement cette initiative, dont les modalités devraient être mises au point à la session en cours.

20. A la réunion spéciale de haut niveau consacrée aux incidences de l'évolution des relations Est-Ouest sur la croissance de l'économie mondiale, qui s'est tenue pendant la seconde session, certains pays en développement ont exprimé leur préoccupation devant les possibilités de détournement des ressources affectées à leur développement. Toutefois, les changements en cours offrent aussi la possibilité d'accroître les échanges et de renforcer la coopération économique internationale dans l'intérêt de tous.

21. Une autre question importante que le Conseil a examinée, à sa seconde session ordinaire de 1991, est celle du renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours d'urgence. Les ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 ont réaffirmé à cette occasion les principes à observer en la matière : cette aide doit toujours respecter la souveraineté du

(M. Kufuor, Ghana)

pays touché et aucune organisation ne peut intervenir sans son consentement préalable. Naturellement, il faudra pour développer cette aide des apports de ressources supplémentaires, mais elles sont parfaitement justifiées car cet aspect de l'action touche à la pauvreté dont le soulagement fait partie intégrante du mandat du Conseil économique et social.

22. M. POST (Pays-Bas), parlant au nom des pays membres de la Communauté européenne, se félicite de l'issue de la seconde session ordinaire du Conseil, qui a démontré que cet organe passait par une étape de transition et allait devenir une instance de dialogue et d'échange de vues d'une importance primordiale.

23. L'intervenant souligne plusieurs points traités dans le rapport du Conseil (A/46/3) : la réunion spéciale de haut niveau consacrée aux incidences de l'évolution des rapports Est-Ouest sur la croissance de l'économie mondiale; la restructuration des secteurs économique et social de l'ONU; la pandémie de SIDA; les sociétés transnationales; et la composition du Groupe des pays les moins avancés. En ce qui concerne la réunion de haut niveau, il a été signalé que la tendance mondiale au pluralisme et à la libéralisation économique a été renforcée par l'évolution de l'Europe orientale. Il est maintenant généralement reconnu que la démocratie et le respect des droits de l'homme était une condition indispensable au développement économique et social, tout comme le sont l'aide extérieure et un climat économique international favorable. S'il est difficile, au stade actuel, d'évaluer les effets de l'évolution de l'Europe orientale sur les pays en développement, on peut néanmoins affirmer qu'à long terme, les réformes introduites dans cette région auront des retombées bénéfiques pour ces pays, tant du point de vue politique, du fait de l'émergence de nouvelles idées permettant de résoudre les problèmes mondiaux, qu'économique, en raison des nouvelles possibilités offertes sur le plan des ressources et des marchés.

24. Certes, durant la période de transition, certains pays en développement risquent d'être confrontés à divers problèmes du fait notamment de la restructuration des échanges commerciaux de l'Europe orientale, mais il est vraisemblable que ces difficultés seront contrebalancées par l'ouverture de nouveaux marchés dans la région.

25. Le volume des investissements directs étrangers en Europe orientale demeure faible mais on peut penser qu'ils démarreront vraiment après la consolidation de la transition et une fois qu'auront été réunies les conditions requises pour l'accroissement de la productivité. Quant aux conséquences qui peuvent en résulter sur les courants de capitaux vers les pays en développement, l'intervenant réaffirme que les ressources allouées à l'Europe orientale, principalement par le biais de la BERD, n'entraînent ni n'entraîneront aucun détournement des fonds destinés aux pays en développement. Les événements survenus dans cette région ne font pas oublier à la CEE les problèmes persistants de ces pays.

(M. Post, Pays-Bas)

26. S'agissant de la restructuration des secteurs social et économique de l'ONU, il est indispensable que l'Organisation puisse traiter avec efficacité des nouveaux problèmes économiques et sociaux qui intéressent la communauté internationale et étudier en profondeur les problèmes intersectoriels liés au développement socio-économique. La CEE présentera ses vues à ce sujet lors de l'examen du point 137 de l'ordre du jour mais tient à souligner dès maintenant la nécessité de rationaliser certaines structures du Conseil et de l'Assemblée générale dans le domaine économique et social.

27. Le troisième point que l'intervenant souhaite aborder est la pandémie du SIDA, maladie qui requiert l'attention continue de la communauté internationale. Les estimations de l'OMS, à savoir notamment que, d'ici à l'an 2000, 30 millions d'adultes seront sans doute porteurs du VIH, sont extrêmement préoccupantes et exigent que l'on poursuive la lutte contre cette maladie. La Communauté européenne applaudit aux efforts déployés à cet égard par le système des Nations Unies et d'autres organismes internationaux et soutient fermement l'action menée par l'OMS dans le cadre de la Stratégie mondiale de lutte contre le SIDA. L'une des priorités consiste à éviter toute discrimination à l'encontre des personnes porteuses du virus VIH ou atteintes du SIDA. Déjà en 1988, la quarante et unième Assemblée mondiale de la santé avait demandé aux Etats membres de protéger les droits de l'homme et la dignité des victimes du SIDA. La CEE souscrit à cet appel; elle demande instamment aux pays qui ont imposé des restrictions à l'entrée sur leur territoire aux personnes infectées de les lever sans délai. La Communauté européenne a pris diverses initiatives pour combattre le SIDA. Elle a notamment lancé un programme pour aider des pays en développement d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique à enrayer la propagation du VIH, participe pour une large part au financement de 120 projets de lutte contre la pandémie dans 90 pays en développement et verse d'importantes contributions au Programme mondial de l'OMS de lutte contre le SIDA.

28. Abordant le quatrième point - les sociétés transnationales - l'intervenant rappelle que les Etats membres de la CEE ont participé activement aux consultations officielles menées à ce sujet dans le cadre de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale et aux débats du Groupe de travail s'occupant de cette question. Malheureusement, les participants n'ont pu parvenir à un accord sur les questions en suspens relatives au code de conduite, certaines délégations estimant qu'il fallait attendre les conclusions des négociations d'Uruguay et l'achèvement de la huitième session de la CNUCED et de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

29. S'agissant du cinquième point - la composition du Groupe des pays les moins avancés - qui a trait à la révision des critères d'identification de ces pays, les Etats membres de la Communauté se félicitent des propositions concrètes présentées par le Comité de la planification du développement dans son rapport (E/1991/32), qui offrent des critères actualisés et plus appropriés pour les PMA et faciliteront la reconnaissance de ce groupe de pays

(M. Post, Pays-Bas)

par les organismes donateurs. Comme l'approche du Comité se fonde sur une analyse approfondie, il serait peu judicieux de rouvrir le débat sur certains points de détail de ses propositions, car on risquerait d'introduire des considérations d'opportunité politique qui donneraient l'impression que la classification des PMA est arbitraire et subjective. En ce qui concerne la révision de la liste de ces pays, la Communauté européenne est disposée à examiner les conséquences possibles des changements proposés.

30. M. SERSALE DI CERISANO (Argentine) se félicite de la nouvelle organisation du Conseil économique et social qui doit lui permettre de mener ses travaux de façon plus efficace, grâce à une meilleure coordination des activités des organismes des Nations Unies.

31. Le représentant de l'Argentine appelle l'attention sur deux points qui ont été examinés par le Comité économique et ont fait l'objet de résolutions du Conseil : l'un relatif au commerce et au développement et l'autre à l'agriculture.

32. S'agissant du commerce et du développement, la résolution 1991/52 équivaut à un engagement de tous les pays de mettre fin au protectionnisme commercial. Le paragraphe 2 présente un diagnostic toujours valable de la situation et établit un lien entre commerce et croissance économique. Le paragraphe 3 souligne l'ampleur des mesures unilatérales de libéralisation des échanges prises par un nombre croissant de pays en développement. Il est à déplorer que la plupart des pays industrialisés continuent à appliquer des politiques qui faussent le jeu du commerce international, notamment en ce qui concerne l'accès aux marchés.

33. En ce qui concerne l'agriculture (résolution 1991/53), le représentant de l'Argentine se félicite de l'apparition d'une notion nouvelle, celle de "développement durable de l'agriculture". Cette notion est liée aux problèmes de l'accroissement de la production alimentaire et de la productivité dans les pays en développement. La résolution spécifie que tous les pays doivent prendre de nouvelles initiatives pour promouvoir le développement durable de l'agriculture, établissant ainsi un lien entre les problèmes des pays en développement et les mesures prises par la communauté internationale. Le représentant de l'Argentine fait valoir que certaines des modalités de production agricole intensive ont des conséquences néfastes pour l'environnement. Il souligne en outre que les pays qui appliquent des politiques de subventions touchant le secteur agricole mènent en fait une politique "double" au regard des objectifs concernant l'environnement et la production agricole durable.

34. Citant par exemple le cas de la Communauté économique européenne, il déplore sa politique de fortes subventions qui a des conséquences néfastes : a) dans les pays en développement, elle oblige les pays producteurs à faibles coûts de production à utiliser des méthodes qui entraînent une utilisation intensive des sols, victimes dès lors du phénomène d'érosion; b) en Europe

(M. Sersale di Cerisano, Argentine)

même, cette politique a des effets nocifs sur l'environnement, entraînant la disparition de certaines espèces, la pollution des eaux en raison d'une utilisation excessive de pesticides et l'usage abusif d'engrais.

35. Toutes ces mesures, internes à une région, ont en fait des incidences à l'échelle mondiale. La résolution du Conseil est un premier appel lancé au système des Nations Unies pour qu'il se soucie d'étudier sérieusement la relation existant entre le protectionnisme agricole et les dommages causés à l'environnement. A ce sujet, l'Argentine se félicite des efforts déployés par la FAO et le Gouvernement néerlandais, lors de la Conférence sur le développement agricole durable, tenue en avril 1991. Les résultats escomptés n'ayant pas encore tous été atteints, il faut espérer qu'une action sera poursuivie dans cette voie.

36. M. TURIANSKY (Ukraine) dit que la caractéristique de la seconde session ordinaire du Conseil est le fait qu'elle s'est déroulée à une période où l'affrontement vient de faire place à une vaste coopération internationale visant à réaliser un développement économique durable et à assurer des conditions de vie décentes à tous les peuples. L'ONU doit donc jouer un rôle nouveau dans les domaines économique et social et adapter ses structures aux nouvelles réalités politiques.

37. Les efforts déployés par la communauté internationale dans cette direction ont abouti à l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 45/264 qui énonce les principes directeurs de la restructuration du Conseil, dans la perspective de l'application des objectifs de la Déclaration sur la coopération économique internationale adoptée par l'Assemblée à sa dix-huitième session extraordinaire, dont l'examen approfondi a démontré l'intérêt que tous prennent à l'application des politiques qui y sont convenues.

38. L'Ukraine appuie cette résolution, en particulier les dispositions visant à rationaliser les structures du secteur socio-économique des Nations Unies et se félicite de constater que, lors du débat de haut niveau, pratiquement tous les pays Membres et le système des Nations Unies lui-même se sont déclarés prêts à oeuvrer pour faciliter cette restructuration, renforcer et revitaliser les activités du Conseil économique et social en raison de son rôle futur.

39. La réforme du Conseil économique et social ne devrait pas être d'ordre purement administratif et organisationnel. De l'avis de l'Ukraine, il est important que cette transformation soit aussi d'ordre qualitatif et élargisse les bases conceptuelles de l'activité du Conseil. C'est pourquoi elle juge très intéressantes les propositions tendant à créer au sein du Conseil un conseil de sécurité économique ou un conseil du développement international doté de vastes pouvoirs pour traiter des questions de coopération multilatérale dans les domaines économique, social et les domaines connexes.

(M. Turiansky, Ukraine)

40. D'autre part, il est indiscutable que la tenue d'une réunion spéciale de haut niveau sur les incidences de l'évolution récente des relations Est-Ouest sur la croissance de l'économie mondiale constitue une évolution majeure. Ce débat a revêtu une signification toute particulière pour l'Ukraine, pays d'Europe orientale, qui s'efforce aujourd'hui de jouer un rôle important dans la vie politique internationale et dans les relations économiques internationales. L'appui qui s'est manifesté au cours de cette réunion pour les processus de démocratisation et de réformes économiques et politiques qui se déroulent en Europe orientale est extrêmement important.

41. Tout en soulignant l'utilité, l'intervenant estime que le débat de haut niveau devrait réunir des chefs de gouvernement ou leurs représentants; le conseil pourrait ainsi servir de cadre à des échanges de vues et à des consultations intergouvernementales sur les problèmes sociaux et économiques mondiaux d'actualité. D'autre part, les thèmes qui y seront examinés devront être choisis avec beaucoup de soin.

42. La délégation ukrainienne se déclare satisfaite que le Conseil ait examiné, à sa session de juillet, la question de la coopération internationale et de la coordination des efforts pour s'attaquer aux conséquences de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl et pour les atténuer, examen qui a débouché sur l'adoption par consensus de la résolution 1991/51. Cette résolution témoigne de la capacité du Conseil de résoudre également des problèmes régionaux et nationaux et contribue à renforcer son autorité. La délégation ukrainienne saisit cette occasion pour exprimer sa reconnaissance aux Etats qui ont activement contribué à faire adopter cette résolution, ainsi qu'à ceux qui ont annoncé des contributions pour mobiliser un appui afin de lutter contre les conséquences de l'accident, lors de la conférence organisée le 22 septembre dernier.

43. La délégation ukrainienne juge aussi extrêmement intéressant le débat qui a eu lieu lors de la session d'été sur le renforcement de la capacité de l'Organisation de faire face aux situations d'urgence. L'ONU est l'instance la mieux à même d'assurer la coordination de la coopération internationale pour atténuer les effets des catastrophes et les prévenir. A cet égard, il serait essentiel de créer un poste de coordonnateur spécial des Nations Unies pour l'octroi d'une assistance d'urgence. Par ailleurs, le rôle du Conseil dans l'examen des questions liées à la coordination de l'aide humanitaire devrait être renforcé.

44. Loin de viser une analyse exhaustive des résultats de la seconde session du Conseil qui a porté sur de nombreuses questions très importantes touchant la coopération internationale dans le domaine socio-économique, la délégation ukrainienne n'a voulu qu'en dégager les aspects principaux et se déclare convaincue que l'approche constructive qui caractérise les débats de la Commission lui permettra de mettre au point les recommandations et décisions qui s'imposent.

45. M. MOUSSA (Burkina Faso) dit que la seconde session ordinaire du Conseil économique et social s'est tenue au moment où l'on sonnait le glas de la guerre froide et que commençait une nouvelle période propice au renforcement de la coopération et du dialogue entre les Etats. Il réaffirme la solidarité de son pays avec la position exprimée par le Ghana au nom du Groupe des 77 et note, dans leur quasi-totalité, les résolutions du Conseil adoptées par consensus. Mais que signifient ces résultats obtenus par consensus? Est-ce l'expression d'une solidarité et d'une convergence de vues sur les grandes questions économiques et sociales de l'heure? Ou est-ce le signe précurseur d'un nouvel ordre mondial qui serait dicté par une seule puissance? Dans le premier cas, l'humanité aura enfin commencé à réaliser les aspirations conçues de longue date par sa fraction la plus nombreuse. Sinon, l'humanité aura fait au contraire un pas en arrière, et le pluralisme politique tant revendiqué dans l'ordre juridique interne aura été purement et simplement refusé au plan international.

46. S'agissant du volet économique du rapport du Conseil, M. Moussa appuie le rapport présenté par le Président de la Commission Sud, et convient de la nécessité d'un sursaut national, et même d'un sursaut collectif à travers l'intensification de la coopération Sud-Sud, ainsi que de la solidarité et de l'unité d'action. Mais les pays en développement, et notamment les pays africains, se heurtent à des difficultés énormes dues à des facteurs tant externes qu'internes. Le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique n'a pas connu le succès escompté et le nombre des PMA augmente toujours. Il faut trouver une formule pour redonner l'espoir et les moyens appropriés pour relancer la croissance économique. L'intervenant salue l'idée du Secrétaire général de convoquer une conférence internationale sur le financement du développement. Cette conférence devrait être un tremplin pour la préparation internationale du nouvel ordre mondial. Il se félicite également de la décision du Gouvernement japonais d'organiser une conférence internationale, en 1993, sur le développement en Afrique, avec la participation de chefs d'Etat africains. Il réaffirme la nécessité de maintenir les MULPOC (centres multinationaux de programmation et d'exécution des projets) en Afrique, car ils contribuent à la mise en oeuvre de l'intégration africaine. Ces centres doivent être renforcés par des moyens financiers et humains accrus. Leur rôle est capital et leurs résultats devraient servir de phares pour la communauté économique panafricaine. Comme le mauvais état des transports handicape la croissance, une action collective permettrait d'amorcer un désenclavement terrestre et aérien. S'agissant des critères d'identification des PMA, question étudiée par le Comité de la planification du développement, l'intervenant estime qu'ils doivent se fonder sur des indicateurs économiques viables. La proposition de retrait du statut de PMA devrait être notifiée à l'Etat intéressé et l'entrée en vigueur de la décision ne devrait se faire qu'après un délai raisonnable.

(M. Moussa, Burkina Faso)

47. L'heure est à la restructuration des organes de l'ONU qui doivent être plus opérationnels et plus efficaces. La délégation du Burkina Faso souscrit à la décision 1991/277 du Conseil, mais précise que cette décision ne devra viser que le renforcement des organes concernés, notamment ceux chargés de la science et de la technique au service du développement, de la mise en valeur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, et de la coopération entre pays en développement. La revitalisation ne doit pas en effet signifier une amputation systématique des organes non fonctionnels, mais plutôt l'apport de l'énergie nécessaire à leur bon fonctionnement.

48. Le Burkina Faso est un pays sahélien confronté à la désertification et à la sécheresse; il accueille donc favorablement tous les efforts faits pour enrayer ce fléau et ses effets. Il salue les résolutions et décisions adoptées en faveur de la majorité des pays membres et espère que la Deuxième Commission suivra l'exemple du Conseil, mais il souhaite que ces résolutions se matérialisent sur le terrain pour apporter un vrai soulagement à la majorité des populations qui espèrent que le nouvel ordre est synonyme de justice, de paix, de liberté et de solidarité dans le développement.

La séance est levée à 11 h 35.